

Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

REFERENCE : 2017/DJML/ATE/A017

1

APPEL D'OFFRES 2017 DANS LE CADRE DE L'ACTION « INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES » PILOTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE DOUAI

CAHIER DES CHARGES

GESTION DU STRESS ET BIEN ETRE - APPEL D'OFFRE N°17

ATELIER « UN ESPRIT PRO DANS UN CORPS PRO »

Date limite de réception des offres : 6 février 2017

LES APPELS D'OFFRES SONT CONSULTABLES ET TELECHARGEABLES DEPUIS LE SITE DE L'ACSD
[HTTP://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR](http://www.centres-sociaux-douai.fr)



Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

2

➤ CADRE DE REFERENCE

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre du Programme Opérationnel National (PON) pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) porté par l'Union Européenne et plus particulièrement par le Fonds Social Européen (FSE).

Celui-ci vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans emploi, et ne suivant ni études ni formation (NEET)¹, résidant dans les régions éligibles et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée) qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi, afin de leur proposer un accompagnement personnalisé d'une durée de 4 à 6 mois, dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage ou un stage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'ACSD a fait le choix de proposer, en plus de l'accompagnement individuel du jeune, des ateliers collectifs innovants visant à développer l'autonomie, la mobilité physique et professionnelle, à valoriser les compétences et à renforcer l'estime de soi afin de lever les freins d'accès à l'emploi et/ou la formation.

➤ LE PROJET

Cette opération, déployée sur l'ensemble du territoire du Douaisis, au travers de ses 5 centres sociaux vise à intégrer 90 jeunes sur une durée de 18 mois.

Les objectifs visés sont les suivants :

- La levée des freins d'accès à l'emploi,
- L'accompagnement dans le parcours d'insertion, qu'il s'agisse de la définition d'un projet professionnel, d'accompagnement dans les démarches liées à l'accès à la formation, ou de démarches d'accès à l'emploi,
- La rencontre entre les jeunes et le monde du travail, sous différentes formes
- Amener les jeunes NEET à connaître et respecter les règles de savoir-être afférents au monde du travail,
- Le respect de l'engagement du participant,
- Apporter une adéquation entre les compétences, ainsi que les talents des participants, et les nouveaux métiers ou nouvelles filières en cours de développement :
 - ✓ Développer la mobilité physique et professionnelle des jeunes NEET,
 - ✓ Valoriser les compétences « cachées » des participants,
 - ✓ Renforcer l'estime de soi
 - ✓ Sensibiliser les participants aux différents usages et conditions du monde du travail.

¹ Neither in Employment nor in education or training



Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

➤ LES OBJECTIFS GENERAUX

- Favoriser le bien être des participants
- Permettre aux jeunes de s'outiller pour gérer leur stress
- Permettre aux participants de prendre en main sa santé

➤ LE PUBLIC VISE

Les jeunes ayant intégrés l'opération IEJ. Le Conseiller en Insertion Professionnelle en charge de l'accompagnement des jeunes, orientera vers les ateliers en fonction des besoins exprimés et après une phase de diagnostic établi en amont.

➤ LES OBJECTIFS

Il s'agira de mettre en place un atelier sur le bien-être et la santé dont les objectifs sont :

1. Favoriser le bien-être des participants

- Connaître son corps
- Permettre aux jeunes de prendre soin d'eux au quotidien par différents moyens
- Avoir une alimentation adaptée

2. Permettre aux jeunes de s'outiller pour gérer le stress

- Savoir reconnaître un moment de stress
- Pouvoir faire face à un moment de stress
- Acquérir des outils et techniques permettant de gérer le stress

3. Permettre aux participants de prendre en main sa santé

- Proposer un bilan de santé à chaque jeune
- Permettre à chaque jeune d'être bien couvert et de connaître ses droits



Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

4

➤ CALENDRIER PREVISIONNEL

L'accompagnement des jeunes dure entre 4 à 6 mois. Le prestataire aura en charge un groupe de 12 stagiaires maximum (3 à minima) pour un **nombre total de 30 Heures sur le premier semestre 2017**. Les ateliers devront débutés en février ou mars 2017. Le nombre d'heures prévu en ateliers collectifs et en entretiens individuels seront déterminés en fonction des problématiques et des profils des participants. Un calendrier prévisionnel sera mis en place avec le prestataire retenu et l'équipe (AILE et CIP) lors d'une réunion de préparation qui se déroulera après la signature du contrat.

Le prestataire organisera l'atelier en coordination avec l'équipe de l'ACSD et avec le conseiller en insertion professionnelle : contenus, objectifs, dates, lieux.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à assurer l'ensemble de la prestation, il veille au bon déroulement de celle-ci et rendra compte régulièrement à l'équipe de l'avancée du projet.

➤ RESULTATS ATTENDUS A L'ISSUE DE L'ACTION

- Permettre aux jeunes d'identifier, de faire face et d'anticiper les situations de stress
- Participer à une action collective permettant de rompre avec l'isolement et de favoriser le développement personnel
- Permettre au jeune de prendre en main sa santé
- Outiller les jeunes pour qu'ils puissent maîtriser leurs émotions et se relaxer

➤ INDICATEURS D'EVALUATION

Qualitatifs

- Le degré de satisfaction du jeune
- L'implication du jeune aux activités proposées

Sommatifs

- Le nombre de jeunes présents sur l'atelier (l'émargement faisant foi)



Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

5

➤ MODALITES FINANCIERES

Pour réaliser l'action décrite ci-dessus, le candidat indiquera dans sa réponse le montant détaillé de la prestation proposée, notamment le coût par heure d'intervention et le coût forfaitaire total pour les 30 Heures.

Il est à noter que le prestataire doit prévoir le matériel pédagogique l'intervention de professionnels ou toute autre dépense qu'il jugera nécessaire au bon déroulement des ateliers et/ou inclure le montant prévu pour l'achat de matériels pédagogiques dans son devis. (Aucun frais ne pourra être engagé par l'ACSD pour du matériel pédagogique après la signature du contrat).

Ce présent marché est valable 6 mois. Le règlement de la prestation se fera à l'issue de l'exécution de l'opération intégrant tous les rendus des bilans et sur production d'une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée. Ce règlement est conditionné par la réalisation effective des objectifs visés et son montant s'effectuera au prorata du service fait.

➤ ASSURANCES

Le titulaire du marché devra fournir, au plus tard dans les 10 jours à compter de la date de notification du marché, une attestation d'assurance (à jour de cotisations) couvrant les risques liés à son activité.

➤ MOYENS

- Mise à disposition d'une salle, de matériel
- Les prestataires peuvent être amenés à se déplacer dans les différents centres sociaux
- Un conseiller en insertion professionnelle qui aura pour tâche la programmation des différents ateliers, la mobilisation des jeunes, l'évaluation en fin de programme en individuel avec les jeunes et en groupe avec l'intervenant.

➤ SUIVI DU PROJET

- Pour chacune des interventions, une feuille de présence sera signée par l'ensemble des participants, l'intervenant, le conseiller en insertion professionnelle et/ou un AILE présent
- La mise en place une fiche navette des différents modules suivis par le jeune pour le positionnement sur un atelier
- La valorisation des temps d'intervention du prestataire lors du bilan final de l'action.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

6

➤ CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection des offres porteront essentiellement sur les points suivants :

- La pertinence et l'adéquation des offres proposées au regard du contenu du cahier des charges : 25%
- Le prix de la prestation : 25%
- le candidat justifiera dans son offre ses compétences et savoir-faire dans le domaine visé avec des publics en difficulté d'insertion et dans sa capacité à animer un groupe : 20%
- Moyens pédagogiques et d'évaluation mis en œuvre, les méthodes actives et le caractère innovant du projet seront privilégiés : 15 %
- L'adaptabilité du prestataire : Pouvoir s'adapter aux différentes situations et aux différents profils : 15 %

➤ PARTICIPATION DU FSE ET OBLIGATIONS DE PUBLICITE

- Le prestataire s'engage à afficher les logos de l'Union Européenne exigés téléchargeable à cette adresse :

<http://www.emploi.gouv.fr/contenus/information-et-publicite-fonds-social-europeen-fse>

- Il s'assure que les participants ont été explicitement informés du soutien de l'IEJ assuré par des fonds du FSE et la dotation spéciale pour l'IEJ (règlement FSE n°1304/13 article 20).
- Tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération IEJ, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention indiquant que l'opération a bénéficié de l'IEJ.

➤ RESILIATION DU MANDATEMENT

En cas de non-respect des obligations contractuelles du prestataire, l'ACSD se réserve le droit de résilier le mandatement aux torts exclusifs du titulaire et sous la forme suivante :

- Le commanditaire adresse au titulaire un courrier recommandé annonçant son intention.
- Le titulaire dispose d'un délai de 15 jours, à compter de sa réception, pour formuler ses observations.
- A l'expiration de ce délai et, si les observations éventuelles sont jugées non recevables par le commanditaire, celui-ci pourra prononcer, à titre définitif, la résiliation du marché, aux frais et risques du titulaire.
- La date de prise d'effet de la résiliation sera fixée par lettre recommandée avec accusé de réception.



Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

➤ MODALITE DE DEPOT DE CANDIDATURE

Chaque candidat devra transmettre une proposition complète avant **6 février 2017** par courriel à iej@centres-sociaux-douai.fr

Ou envoyer par courrier à l'adresse : ACSD, 84 Rue Charles Monsarrat BP 90212 – 59503 Douai Cedex

A l'attention de : Monsieur Jean Marie Lenotte, Directeur Général de l'Association des Centres Sociaux de Douai.

7

Il est à noter que les principaux interlocuteurs restent Pierre Schroder, Conseiller en Insertion Professionnelle et/ou Laurie Faye, Agent Administratif et David Tavernier, Coordinateur de l'action, que vous pouvez contacter pour toute question relative au projet.

La sélection sera réalisée dans les 15 jours qui suivront la date de dépôts des candidatures. Celle-ci sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la mise en concurrence et étudiée par les instances de l'ACSD en comité de sélection qui aura lieu le **9 février 2017**. Un accusé de réception de complétude du dossier sera notifié dans un délai de 48 heures.

Les pièces constitutives au dépôt de chaque candidature sont les suivantes :

- Un dossier de présentation de l'organisme précisant son expérience sur des prestations similaires,
- Une lettre d'engagement liée au respect des contraintes et obligations imposées par le Fonds Social Européen et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes spécifiant les justificatifs à fournir en fin de prestation
- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l'action dans le respect du cahier des charges,
- Le (ou les CV) de (s) intervenant(s) affecté (s) à l'action,
- 1 devis
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre

